

Session extraordinaire
du 2 octobre 1955.

Le deux octobre mil neuf cent cinquante cinq, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à quatorze heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Philippéau, Campot, Faure, Villot, Lhoumier, Bajule, Fichou.

Absents: M^{rs} Mazière, Bauchot.

Cauvreaux.

Le Conseil Municipal, considérant que les crédits existants au Budget vicinal de l'exercice 1955, sont insuffisants pour permettre de payer le reliquat des sommes dues à Monsieur Ducher Edmond, maçon, pour les travaux de réfection des cauvreaux au bourg, décide de prélever une somme de cent quarante mille francs sur le Chapitre VIII, article 2, Bâtiments Communaux, de l'exercice 1955.

Fait et délibéré en Maire les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

[Signature]
Lhoumier
Faure
Campot
Ferret